



Retrouvez toutes les infos utiles sur [www.defisport.net](http://www.defisport.net)

## SAISON 2020-2021

### Adhésion annuelle à Défi Sport

(Nouvelle demande ou renouvellement)

*Notice concernant uniquement les demandes individuelles.*

*(Pour une demande concernant les établissements spécialisés, nous consulter).*

- **Tarif d'adhésion annuelle: 65€** comprenant : la licence « Fédération Française du Sport Adapté », l'assurance Responsabilité Civile, les frais d'inscription.
- **Pour les sportifs licenciés à la FFSA par l'intermédiaire d'une autre association**, le tarif d'adhésion annuelle est de **45€**. Dans ce cas, fournir le n° de licence FFSA.
- Pour les tarifs concernant les adhésions **en cours de saison sportive**, nous consulter.

#### Pour adhérer à Défi Sport :

Nous retourner les documents suivants dûment remplis :

- le certificat médical (formulaire type)
- la fiche d'adhésion 2020-2021
- la fiche sanitaire et de renseignement
- une copie de la carte d'invalidité (pour ceux qui en possèdent une)
- le chèque d'adhésion de 65€ (à l'ordre de Défi Sport).



SAISON 2020-2021

Madame, Monsieur, cher adhérent, quelques informations à retenir :

**1/ INFO « COVID » :** Nous mettons tout en œuvre pour respecter au mieux les consignes sanitaires. Merci de prévoir pour chaque activité un masque et si possible du gel hydroalcoolique. Pendant l'activité sportive le port du masque n'est pas obligatoire, mais dans la mesure du possible, le port du masque est demandé aux adhérents et aux familles au moment de l'accueil des différentes activités. Pendant ces temps d'accueil, il est également demandé aux familles et éducateurs de respecter au mieux les distanciations sociales.

## **2/ INSCRIPTIONS**

Les inscriptions aux différentes activités et séjours ne sont enregistrées qu'à réception des chèques correspondants.

Le paiement des activités du samedi doit être effectué intégralement en début de trimestre, lors de l'inscription. *Les chèques ne sont encaissés qu'après la réalisation des journées.*

Le paiement des activités hebdomadaires (tennis, fitness natation, judo, athlétisme) doit être effectué pour la totalité de la saison sportive (*vous pouvez cependant nous faire parvenir 3 chèques que nous encaisserons en début de chaque trimestre*).

Pour les séjours, 2 chèques doivent nous parvenir au moment de l'inscription pour que la réservation soit enregistrée : le chèque d'acompte (30% de la somme totale) encaissé à réception, mais aussi le chèque du solde qui sera encaissé 1 mois avant le début du séjour. *Nous vous rappelons que vous pouvez souscrire une assurance annulation pour chaque séjour*

En ce qui concerne les journées, du fait d'un nombre important d'annulations de dernière minute, nous ne pourrions désormais vous proposer un avoir qu'à titre exceptionnel (maladie, cas de force majeure...) ou si nous sommes prévenus suffisamment tôt.

## **3/ CERTIFICAT MEDICAL**

Utilisez impérativement le formulaire type de certificat médical fourni : ATTENTION, si vous souhaitez participer à toutes nos activités (y compris les quelques activités compétitives (VTT, tennis, bowling, pétanque, athlétisme...), merci de veiller à ce que le médecin coche les 2 cases présentes sur le certificat médical (activités hors compétition et activités en compétition).

**DANS TOUS LES CAS, SANS CERTIFICAT MEDICAL, L'ADHERENT NE POURRA PAS PARTICIPER AUX ACTIVITES.**

Merci de nous faire le faire parvenir **avant le début des activités.**

## **4/ EQUIPEMENT**

Il est indispensable de prévoir pour chaque sortie un équipement adapté à l'activité pratiquée : masque, tenue de sport, sac à dos confortable, gourde d'eau, chaussures de marche, chaussures de sport... Mais aussi un équipement adapté à la saison : casquette et crème solaire pendant les mois chauds ; coupe-vent et vêtements chauds pendant les mois plus froids.

**Pour les séjours, merci de marquer toutes les affaires au nom du vacancier.**

## **5/ METEO**

Procédure d'annulation des journées sportives en cas d'intempérie : le message d'accueil de nos téléphones (06.61.47.45.66 ou 06 63 91 98 48) est modifié **le samedi matin (au moins 1h avant l'horaire de rendez-vous)** pour vous informer d'une annulation de journée. Si le message d'accueil ne comprend pas d'information météo, cela signifie que la journée est maintenue.

## **6/ FACTURES**

Si vous souhaitez recevoir des factures concernant vos règlements d'adhésion, de journées, de séjours, vous devez nous en faire la demande. **Celles-ci vous seront adressées par mail. Si vous souhaitez les recevoir par courrier, merci de nous adresser une enveloppe timbrée en même temps que votre demande.**

Au plaisir de vous retrouver prochainement,